Image not found or type unknown

bail dérogatoire avec promesse de vente

Par **Jennifer63**, le **07/07/2019** à **14:53**

Bonjour Maître

Je suis en projet de signer un bail dérogatoire d'un an avec promesse de vente pour un fond de commerce qui actuellement est inexploité.

S'agissant d'une copropriété ou se trouve ce fond de commerce , le bailleur veut me faire signer le bail par un huissier

Suis-je dans l'obligation de signer avec celui-ci ?

Ou puis je avoir aussi mon propre avocat pour rédiger cet acte de bail dérogatoire afin qu'il n'y est aucune ambiguïté.

En vous remerciant par avance

Cordialement

Jennifer

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés